

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET D'ANNONCES LÉGALES

ICN #7138

vendredi 12 juin 2026



SETTIMANALE CORSU D'INFORMAZIONE HEBDOMADAIRE CORSE D'INFORMATIONS



Agriculture

Vivre et travailler (à perte) au pays

KAMPÀ P2

OPINIONS P4

ASSEMBLEA DI A GHJUVENTÙ P8

BRÈVES P16

AU QUOTIDIEN P17

AGENDA P18

POLITIQUE P19

ANNONCES LÉGALES P9

1,75 €



9 201671 381752

DISCUSSIONI IN PARIGI



À LA UNE



ÉCONOMIE

VIVRE ET TRAVAILLER

(À PERTE) AU PAYS

OPINIONS

ASSEMBLEA DI A GHJUVENTÙ

EN BREF ET EN CHIFFRES

AU QUOTIDIEN

LE MIEL, ENTRE LÉGENDE DORÉE ET MENTIONS TROMPEUSES

AGENDA

POLITIQUE

CHRONIQUE INQUIÊTE

ANNONCES LÉGALES

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE

DIRECTION RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef : **Paul Aurelli**

Directeur délégué : **Jérôme Fabro-Aurelli** • jfa@aurelli.com

Chef d'édition : **Elisabeth Milleliri** • informateur.corse@orange.fr

1^{er} secrétaire de rédaction : **Eric Patris** • eric.patris-sra@icn-presse.corsica

BUREAU DE BASTIA

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu 20600 BASTIA

Secrétariat : **Bernadette Benazzi** : 04 95 32 04 40 - 06 41 06 58 36 • gestion-informateurcorse@orange.fr

ANNONCES LÉGALES

Albert Tapiero : 04 95 32 89 92 • al-informateurcorse@orange.fr

ABONNEMENTS

Abderrahim Benyoucef : 04 95 32 89 97 • icn-abonnement@orange.fr

CORSICAPRESS ÉDITIONS SAS

au capital social de 150 000 €

114, rue Claude-Papi, imm. Agostini-ZI d'Erbajolu

20600 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JFA.

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Imprimé par AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt Légal Bastia

À MODU NOSTRU

Paradossu

Uprucedimentu d'autunumia di a Corsica cuntinueghja a so strada istituziunali. Dopu à i discussioni ingaghjati trà u Statu è l'eletti isulani, dopu à i travagli parlametarii in corsu, volta una dumanda: ci vularia à urganizà un referendum nant'à stu statutu futuru? S'è una riforma cusì impurtanti pudaria merità l'avisu di a pupulazioni, st'evidenza demucratica piatta un veru paradossu. Dipoi parechji anni è soprattutto i tarriturali di u 2015, l'alittori corsi ani datu u so parè. À ogni alizzioni maiò, i furmazioni pulitichi chì difindiani un'evuluzioni istituziunali suttu à formi diversi ma convergenti ani avutu risultati significativi, sin'à ghjunghja à i rispunsabilità à a Cullittività di Corsica. U sughjettu di l'autunumia ùn hè nè novu, nè marghjinali inde u dibattitu publicu. Hè statu purtatu, discorsu, difesu è dunqua validatu d'una certa manera inde l'urni. Tandu, ci pudariami intarrugà nant'à u fattu di iss'alizzioni successivi chì pudariani custituiscia dighjà una forma di lighjittimazioni demucratica. Parchi dumandà torna à i Corsi di prununziassi, mentri chì tuttu ognunu cunniscia i prughjetti è l'ambizioni di i sfarenti candidati? Un antru sughjettu nutrisci dinò u dibattitu, quillu di l'evuluzioni demografica di l'isula, com'ellu hè u casu di a Nova Caledonia. Millai di parsoni ghjunti soprattutto da u cuntinenti o puru da paesi stragneri venini à stallassi nant'à a nostra isula. Una rialità chì partecipeghja soca à u so sviluppu ecunomicu è demograficu, ma chì cambia dinò di manera prugressiva è massiccia a cumpusizioni di a so pupulazioni. Tandu, l'urrganizzazioni di un referendum ci rimanda à a quistioni di com'ellu si cumponi l'eletturatu. Iss'ultimu rispechja torna veramenti a rialità di u populu corsu, mentri chì a ricunniscenza di quissu qui hè ghjustu appuntu in cori di i discursati nant'à l'autunumia? S'è a dumanda pò tuccà à l'ugualità republicana, tocca dinò à a salvezza di un'identità cullittiva ch'elli sò numarosi à cunsidarà com'è custitutiva di u dibattitu istituziunali stessu. Ùn si tratta micca di cuntistà i diritti di qualsiasi parsona nè d'uppona à nimu, ma d'in-calcà nant'à una vera cuntradizioni. ■ **Santu CASANOVA**

si passa calcosa... *annant'à a reta*

Pourquoi s'échiner à tenter d'informer afin que chacun puisse se faire son propre jugement de façon éclairée, lorsqu'il est si simple - et manifestement nettement plus payant - de faire planer la menace de quelque vague péril? Les motifs pour jouer à (se) faire peur n'ont pas manqué ces derniers mois. Les velléités de Donald Trump concernant le Groenland -faut-il se préparer à la Troisième guerre mondiale?- mais aussi le blocage du détroit d'Ormuz -allons-nous devoir faire face à une pénurie totale d'essence? Ou bien un foyer d'hantavirus à bord d'un navire de croisière -se pourrait-il qu'on écope d'une nouvelle pandémie? Ou encore Ebola qui flambe en Afrique centrale -sommes-nous bien certains que le virus restera sagement sur le continent africain? Sans parler d'une hausse du mercure entre le 21 et le 29 mai -se pourrait-il in fine que les conséquences du changement climatique nous tombent dessus plus tôt que prévu alors qu'on comptait laisser le problème à la génération suivante? Que de potentiels sujets d'angoisse, régulièrement instillés, avec une insistance remarquable. Sous nos yeux s'est développée une véritable fabrique à trouilles et polémiques, ô combien prospère. Enfin une industrie qui se porte bien en France! Ça fait chaud au cœur, non? D'autant que cette petite entreprise qui ne connaît pas la crise n'est pas trop regardante sur le choix de la matière première. Tout peut y passer. Y compris un sujet tel que la réforme institutionnelle accordant un statut d'autonomie à la Corse, qui a franchi récemment l'étape de l'approbation par la commission des lois de l'Assemblée nationale. Tout ce que le pays compte de jacobins à poil dur a entonné la ritournelle de la boîte de Pandore, brandi le spectre d'une France fracturée, gémi sur l'offense à la Constitution de 1958 qui en a vu d'autres pourtant puisqu'elle en est à 25 modifications. Il s'est même trouvé un quotidien pour demander s'il fallait «*craindre la contagion*»? Pourquoi faire compliqué en tentant d'expliquer ce qu'est l'autonomie et comment elle fonctionne, plutôt bien du reste, d'autres pays d'Europe, alors qu'on peut agiter des crécelles et entretenir de vieilles peurs fondées sur l'ignorance? ■ **Elisabeth MILLELIRI**



France 3 Corse @FTViaStella · 8 juin
La commission des lois de l'Assemblée nationale a voté mardi 2 juin en faveur du projet de loi constitutionnelle pour l'autonomie de la Corse. Le texte sera examiné par les députés dans l'hémicycle à partir du 16 juin.



De Malijay David @DeMalijay · 8 juin
Si les CorSES veulent l'indépendance il faut leur donner, qui ne voudrait pas quitter la Nouvelle France, endettée, corrompue, envahie...Ce sera peut être notre seul refuge...



Louis Hausalter @LouisHausalter · 6 juin
« Accorder l'autonomie à la Corse reviendrait à ouvrir la boîte de Pandore des communautarismes »
Par @Eric_Anceau dans @Le_Figaro



mantoisien @mantoisit · 6 juin
bilan du jacobinisme français en corse : pauvreté, dépendance aux subventions, violence politique, économie souterraine et ressentiment anti-français
Retard mental d'Anceau qui n'a pas compris après 50 ans de recherche que la République Fr produit ce qu'il craint. x.com/louishausalter...



jacques @EstebanGazelo · 8 juin
je suis opposé à l'autonomie ,car c'est un genre d'indépendance avec le pognon des contribuables français,tandis que l'indépendance,c'est avec leur pognon.



Le JDD @leJDD · 2h
Autonomie de la Corse : faut-il craindre la contagion ?



Armor Amour @Amour_Armor · 20h
On espère qu'il y aura contagion et ÉPIDÉMIE !



CAMPANA JFP @JFPC_CSC · 23h
Hier dans le #JDD un titre étrange : Autonomie de la #Corse : faut-il craindre la contagion ? L' #autonomie serait-elle une maladie, un horrible virus qui va abattre l'Etat #jacobin si performant ?



Cedric BOULANGER @el9egath · 16h
Libérons les totalement. Sérieusement, rendons leur la liberté. Par contre, plus aucune aide de notre part, ils se demerdent et vivront du tourisme

HUMEUR

COLÈRE FROIDE

La mort de Lyhanna a bouleversé la France. Comme celle de Lola et tant d'autres avant elle. Avec à chaque fois, la même stupeur, les mêmes promesses de ne pas oublier, de faire bouger les choses. Mais le temps finit toujours par passer et la société par oublier. Pendant ce temps, les proches de ces enfants sacrifiés sont condamnées à vivre avec un trou dans le cœur à jamais. Et au-delà de l'émotion, une question demeure. Comment un tel drame a-t-il encore pu se produire alors que l'on sait que le principal suspect dans cette affaire était déjà identifié par la justice? Des signalements existaient, des alertes avaient été données, et des plaintes avaient même été déposées contre cet homme qui avait déjà eu des comportements plus que problématiques avec des mineurs. Pourtant, l'irréparable est arrivé et cette effroyable affaire -comme de trop nombreuses autres - donne le sentiment d'un système qui agit trop souvent après les faits. En réaction, depuis plusieurs jours, le gouvernement multiplie les annonces. Le garde des Sceaux a même réuni les procureurs généraux, demandé des remontées d'informations et promis des évolutions dans le traitement des dossiers impliquant des mineurs. Une enquête administrative a également été ouverte pour comprendre comment certaines alertes ont pu rester sans suite. Des mesures nécessaires, mais qui interviennent, une fois encore, après le drame. Bien sûr, personne n'ignore le manque de moyens de la justice, les services saturés ou les procédures parfois interminables. Mais ces explications peinent à convaincre lorsqu'au bout de la chaîne se trouve une enfant qui aurait dû être protégée. Ces affaires ne peuvent plus être regardées comme de simples défaillances isolées. Tout comme il serait illusoire de croire que la Corse est épargnée par ces phénomènes. Si on a longtemps pensé qu'au moins ici les enfants sont sacrés, force est de constater que l'île n'est pas un sanctuaire. Ici aussi, des enfants sont victimes de violences sexuelles, d'agressions et de maltraitements. Ici aussi, des affaires éclatent régulièrement. Ici aussi les plus vulnérables peinent à être protégés. ■ **Manon PERELLI**

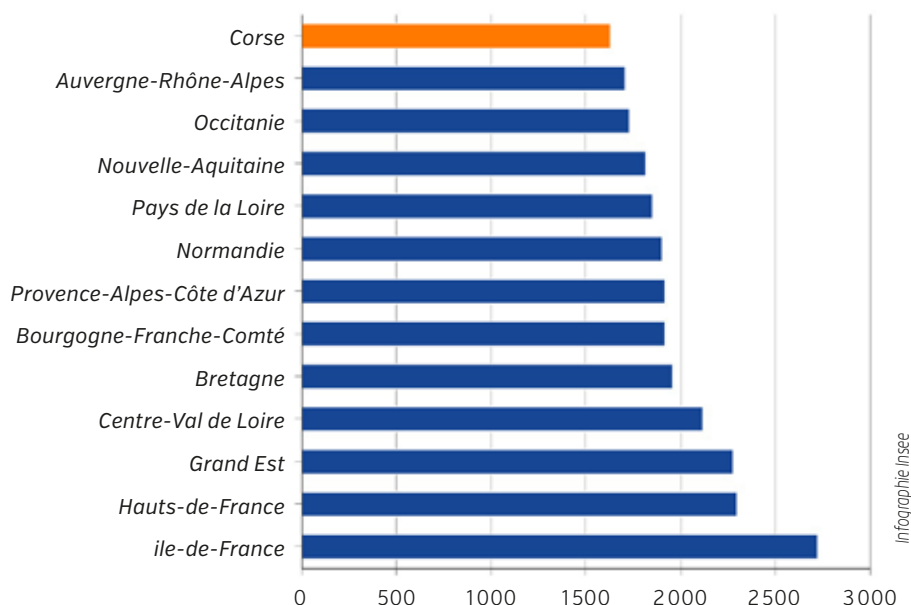


Photo Eric Patris • ICN

Agriculture Vivre et travailler (à perte) au pays

*Une récente étude de l'Insee
indique que le revenu
des ménages agricoles en Corse
est nettement plus faible
que dans l'Hexagone.
L'île se signale aussi par
des bénéfices agricoles moindres.*

**En 2020, la moitié
des ménages agricoles
insulaires vivait
avec moins de 1 630 € par mois,
contre 1 900 €
en France hexagonale**



L'Assemblée nationale a adopté ce 2 juin en première lecture, par 369 voix contre 178, le projet de loi d'urgence agricole dont les objectifs affichés sont de «libérer, protéger, construire». Des amendements déposés par l'opposition et visant à fixer un «prix plancher» dans le cadre des négociations entre les agriculteurs et leurs premiers acheteurs (agro-alimentaire, grande distribution) en vue de garantir un meilleur revenu aux agriculteurs, ont été adoptés. Peu avant l'examen de ce projet, l'ONG Max Havelaar avait publié les résultats des premiers travaux de son Observatoire de la rémunération agricole équitable [lire ICN N° 7133]. Selon cette étude, 54 % des agriculteurs français ont un revenu inférieur au revenu médian des salariés du pays et 43 % en moyenne vivent sous le Smic et la Corse est au nombre des régions où la situation des agriculteurs est jugée critique. C'est ce que vient de confirmer l'Insee, de façon plus détaillée, dans une publication parue ce 8 juin* qui met en évidence le fait que les ménages agricoles corses sont plus exposés à la pauvreté que ceux des autres régions métropolitaines.

L'étude de l'Insee repose sur les données de 2020. La Corse comptait alors 2 900 exploitations agricoles œuvrant «pour une agriculture plutôt traditionnelle», généralement ancrée dans les traditions, rythmée par les saisons et couvrant des acti-

vités variées, du maraîchage à l'élevage. Les agriculteurs corses produisent du vin, de la charcuterie, du fromage, des agrumes, du miel bénéficiant de signes officiels de qualité tels qu'AOP ou IGP. Ces exploitations font vivre des centaines de ménages dont la composition est très variable, qu'il s'agisse d'une seule personne ou de plusieurs générations vivant sous le même toit. Tous les membres en activité ne sont pas nécessairement exploitants agricoles, au sein des ménages agricoles insulaires. Dans tous les cas de figure, soulignent les auteurs de cette analyse, la situation économique des ménages agricoles corses «est moins favorable que dans l'Hexagone». En effet, en 2020, la moitié des ménages agricoles insulaires vivait avec moins de 1 630 € par mois, contre 1 900 € en France hexagonale, ce qui classait la Corse en tête des régions où les ménages agricoles ont le niveau de vie médian le plus faible, devant l'Auvergne-Rhône-Alpes et l'Occitanie. De plus, 30,4 % des personnes appartenant à un ménage agricole dans l'île vivaient alors sous le seuil de pauvreté (moins de 1 040 € par mois), contre 16,2 % dans l'Hexagone. Ce taux de pauvreté est cela dit plus élevé pour

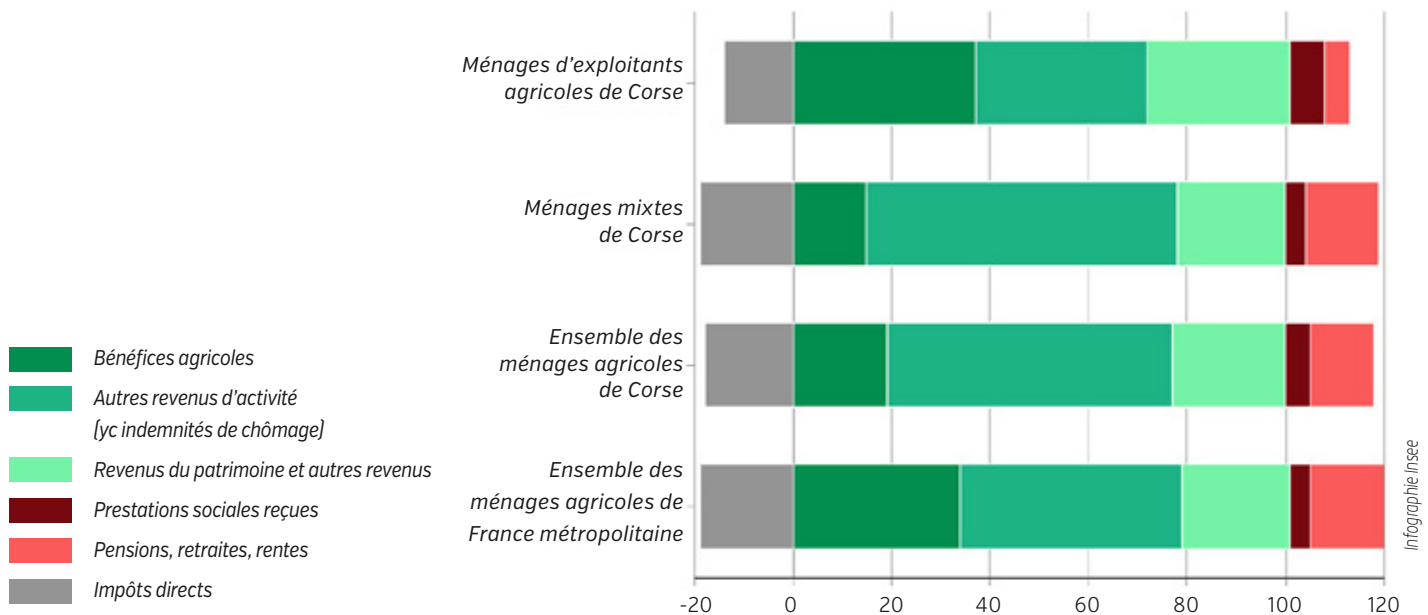
**30,4 % des personnes
appartenant à un ménage
agricole dans l'île vivaient alors
sous le seuil de pauvreté
(moins de 1 040 € par mois),
contre 16,2 % dans l'Hexagone.**

les ménages dont tous les membres sont exploitants agricoles. Il atteint 54,2 % contre 28,0 % pour l'Hexagone; tandis qu'il était de 24,7 % contre 13,6 % pour les ménages mixtes, c'est-à-dire dont au moins un des membres n'est pas exploitant agricole. Quel que soit le cas de figure, la Corse compte près de deux fois plus de ménages agricoles pauvres. L'Insee observe également que les écarts de niveau de vie entre les ménages agricoles les plus riches et les plus pauvres sont plus marqués en Corse qu'en France hexagonale: les ménages les plus aisés disposent d'un niveau de vie mensuel moyen d'au moins 3 700 euros, montant comparable à celui observé dans les autres régions. Ce niveau de vie est six fois supérieur à celui des ménages insulaires les plus modestes, contre quatre fois plus en moyenne hexagonale.

La Corse se signale en outre par une part des bénéfices agricoles dans l'ensemble des revenus des ménages agricoles très inférieure à la moyenne de l'Hexagone (19 % contre 34 %). Là encore, l'île présente la part la plus faible des régions puisque ces bénéfices agricoles représentent en moyenne 700 € par mois et par ménage, soit deux fois moins que dans l'Hexagone. Cette situation, explique l'Insee, tient d'abord à la taille économique des exploitations, plus réduite sur l'île. Neuf exploitations insulaires sur dix sont des micros, des petites ou des moyennes exploitations, contre huit

*Insee Analyse Corse N° 69, En Corse, les ménages agricoles sont plus souvent exposés à la pauvreté que dans l'Hexagone, par Barbara Luquet, Arnaud Huyssen (Insee), Vincent Delor, Philippe Pailler (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt).

Décomposition des revenus (en %)



sur dix dans l'Hexagone. Au sein de ces structures, la pauvreté est plus marquée et concerne 32,8 % des ménages contre 19,8 % en France hexagonale. À l'inverse, les ménages vivant de grandes exploitations présentent un taux de pauvreté inférieur à 10 %. Ils dégagent même un revenu plus élevé sur l'île que dans l'Hexagone. Parmi eux, les plus aisés atteignent un niveau de vie de 6 250 € par mois, soit 36 % de plus que dans l'ensemble des régions. Le type d'activité agricole joue également un rôle important dans le revenu des ménages. En Corse, un ménage agricole sur cinq (20,4 % contre 8,8 % dans l'Hexagone) est spécialisé dans l'élevage d'ovins, de caprins ou d'autres herbivores. Or, ce type d'exploitation dégage moins de bénéfices agricoles et concentre davantage de pauvreté (23,6 % contre 16,2 % pour l'ensemble des ménages agricoles). À l'inverse, seuls 12 % des ménages agricoles insulaires vivent dans une exploitation viticole ou de grande culture, où la précarité est moins fréquente, contre 43 % en France hexagonale. Le circuit court, très répandu en Corse (79 % des exploitants) constitue un potentiels de débouchés intéressant que le tourisme estival viendrait compléter. C'est du moins ce qu'affirment régulièrement les promoteurs du tourisme. Cependant, les auteurs de l'étude observent que bien que la fréquentation touristique se maintienne, « les dépenses des visiteurs sont plus modérées ces dernières années, en lien avec la conjoncture économique ».

Aussi, en 2024, les stocks invendus ont augmenté dans plusieurs filières, notamment la charcuterie, les fromages et les vins.

En 2024, les stocks invendus ont augmenté dans plusieurs filières, notamment la charcuterie, les fromages et les vins.

Les ménages composés uniquement d'exploitants agricoles sont les plus vulnérables, en Corse. Dans cette catégorie, un ménage sur deux vit avec moins de 1040 € par mois, contre un sur quatre au niveau national. De plus, les inégalités sont davantage marquées parmi ces ménages : les 10 % les plus aisés perçoivent des revenus dix fois supérieurs à ceux des 10 % les plus modestes, contre six fois en France hexagonale. Deux facteurs expliquent cet écart : « D'une part, ces ménages dépendent davantage des bénéfices agricoles. Or, ces bénéfices pèsent moins en Corse que dans l'Hexagone (37 % contre 57 %). D'autre part, cette précarité tient aussi à la structure des ménages. Parmi les ménages composés uniquement d'exploitants, neuf sur dix sont constitués d'un exploitant isolé en Corse, contre les deux tiers en France hexagonale. Leur situation est particulièrement fragile puisque le ménage ne repose que sur une seule personne et donc un seul revenu. Leur niveau de vie médian est inférieur d'un tiers à celui de l'ensemble des ménages agricoles ». Ce type de cas concerne par exemple des retraités poursuivant une pe-

tite activité agricole pour compléter leur pension, mais aussi des jeunes récemment installés aux revenus encore faibles et peu diversifiés, ou bien des exploitants isolés sans conjoint ni associé pour partager les charges. En revanche, la présence d'un non-exploitant au sein du ménage atténue le risque de pauvreté. En Corse, comme dans l'Hexagone, huit personnes sur dix vivant dans un ménage agricole cohabitent avec au moins un non-exploitant. La présence d'un conjoint salarié, d'un enfant actif ou d'un retraité, dont les revenus complémentaires (salaires, pensions ou allocations chômage) réduisent le risque de pauvreté induit par l'activité agricole et atténuent les effets des aléas climatiques ou des fluctuations de prix, joue donc un rôle déterminant. Cette composition du ménage peut aussi ouvrir des droits à certaines prestations sociales, renforçant la sécurité économique du foyer et la diversification des ressources au sein du ménage réduit les risques de pauvreté. Les revenus agricoles de ces foyers ne représentent que 15 % de l'ensemble de leurs ressources, une part deux fois plus faible qu'au niveau national. Néanmoins, ces ménages restent plus pauvres sur l'île : la moitié d'entre eux vivent ainsi avec moins de 1780 € par mois, contre 1950 € en France hexagonale. En outre, le taux de pauvreté des ménages agricoles insulaires avec au moins un non-exploitant reste plus élevé que celui estimé dans l'Hexagone (24,7 % contre 13,6 %). ■ AN



Appel à ouvrir une nouvelle étape de la lutte institutionnelle

Le 1^{er} juin 2026, les jeunes conseillers ont adopté à l'unanimité une motion invitant les élus corses à engager un nouveau rapport de force avec l'État. Ils défendent notamment la perspective d'un référendum d'autodétermination et l'internationalisation de la question corse.

A lors que l'avenir institutionnel de la Corse se joue actuellement à Paris, le 1^{er} juin, à la demande d'une majorité de jeunes conseillers qui souhaitent s'exprimer autant sur cette question que sur la séquence politique, une session extraordinaire de l'Assemblea di a Giuventù intitulée *A Corsica versu à l'emancipazione?* a été organisée à Ajaccio. «Le moment politique que nous vivons est extraordinaire. C'est un moment dans l'histoire de ce peuple où le débat n'est plus seulement théorique. Aujourd'hui, nous sommes à un tournant décisif. Un moment où une génération ne veut plus seulement être entendue, mais veut participer à l'écriture de la suite de l'histoire», a déclaré Marie-Antoinette Maupertuis, présidente de l'Assemblée de Corse, en ouverture des travaux. Reconnaisant l'impatience d'une partie de la jeunesse corse, elle a rappelé les difficultés auxquelles cette génération est confrontée : la crise du logement, le recul de la langue corse, ou encore un sentiment d'éloignement des centres de décision. Autant de réalités qui innoissent une attente forte de changements, a-t-elle concédé, avant de revenir sur le long chemin parcouru par le mouvement national. «Je sais que pour beaucoup d'entre vous, l'émancipation ne peut plus être un horizon vague ou un mot que l'on répète sans jamais en voir la concrétisation. Pendant longtemps, on nous expliquait que le peuple corse n'existait pas, que notre langue était condamnée, que toute idée d'autonomie était impossible.» Aussi, l'ouverture d'un débat constitutionnel autour de l'autonomie constitue déjà «une bifurcation historique». Pas question pour autant de considérer cette étape comme un aboutissement. «La lutte institutionnelle et démocratique n'est pas un renoncement», a-t-elle repris avant de souligner qu'«un peuple s'émancipe lorsqu'il parvient à transformer une aspiration historique en institutions solides, en droits durables et en pouvoir réel». Ces propos ont trouvé un écho particulier lors des débats. Car si les jeunes conseillers ont salué les avancées obtenues ces dernières années, beaucoup ont également exprimé leur volonté de voir la Corse franchir une nouvelle étape. À l'issue de la session, l'Assemblea di a Giuventù a ainsi adopté à l'unanimité une motion intitulée *Lotta istituzionale*. Présentant le texte, Samir Becherigui, président du groupe Voce Naziunale, a estimé que le combat politique engagé depuis plusieurs

décennies était loin d'être achevé. «Lors de l'arrivée des nationalistes au pouvoir il y a dix ans, nous pensions que le chemin vers l'autodétermination était tracé. Nous pensions que rien ne pouvait nous arrêter. Mais l'espoir fut bref. Très rapidement, nous avons été confrontés à un mur, celui d'une République une et indivisible. Ce qui a manqué pour être à la hauteur de ce que nous voulons, c'est une lutte institutionnelle forte, claire et organisée», a-t-il déclaré. Dans

« Ce qui a manqué pour être à la hauteur de ce que nous voulons, c'est une lutte institutionnelle forte, claire et organisée »

cette optique, la motion adoptée fixe plusieurs orientations. Elle réaffirme notamment qu'une paix durable passe par une solution politique globale comprenant l'amnistie des prisonniers politiques. Les jeunes conseillers considèrent également que seule une évolution constitutionnelle permettant la reconnaissance du peuple corse, de sa langue et de son droit à l'autodétermination pourra ouvrir la voie à une véritable émancipation, et demandent par ailleurs à l'Assemblée de Corse de poursuivre ses démarches pour obtenir la ratification par la France de la Charte européenne des langues minoritaires ainsi que de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales. Le texte plaide aussi pour une internationalisation de la question corse et propose l'organisation d'un événement diplomatique réunissant représentants d'États, nations sans État et organisations internationales. Parmi les autres mesures avancées figurent la création d'un corps électoral corse, l'application de la coofficalité de la langue corse au sein de l'administration de la Collectivité de Corse ou encore la mise en œuvre du statut de résident, ainsi que l'organisation d'un référendum d'autodétermination d'ici à 2036. Enfin, la motion appelle les élus de Corse à ouvrir «une nouvelle étape de la lutte institutionnelle» afin d'établir un rapport de force avec l'État et de faire aboutir les revendications portées par le mouvement national. Un message adressé à l'ensemble de la classe politique insulaire à l'heure où se joue l'un des dossiers les plus importants pour l'avenir institutionnel de la Corse depuis plusieurs décennies. ■ **Manon PERELLI**

CONSTITUTIONS

N° 01

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé 01/06/2026, il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :

« SUARALZA »

Forme : Société Civile
Capital social : 100€, divisé en 100 parts sociales de 1€ chacune.

Siège social : Lieu-dit Suaralta Vecchia, 20129 BASTELICACCIA.

Objet : L'acquisition, l'administration, la gestion, la mise en valeur, l'entretien, l'aménagement, la location et l'exploitation de tous immeubles, terrains et droits immobiliers, l'obtention de tous emprunts et garanties nécessaires à la réalisation de l'objet social, et plus généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet social sans modifier le caractère civil de la société.
Durée : 99 années.

Gérant : M. Philippe ALBERT, demeurant 9 rue Stendhal à 75020 Paris, nommé pour une durée indéterminée.
Cession de parts : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Toute cession au profit de tiers est soumise à l'agrément unanime des associés.
Immatriculation : RCS d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 28 mai 2026, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination :

ICI

Nom Commercial : CASA MANĬA

Capital : 10 000 euros

Siège : 11 avenue Piccioni à L'ILE ROUSSE (20220)

Objet : La société a pour objet l'exploitation directe ou indirecte sous quelque forme que ce soit en France ou à l'étranger, notamment par voie de création, achat ou location-gérance consentie par un tiers ou à des tiers de tous fonds de commerces relatifs aux activités suivantes :

- Vente de vêtements, chaussures, accessoires de mode, maroquinerie, jouets, porte-clés, articles de loisirs, articles de souvenirs, bijouterie, bazar, articles de décorations, gadgets, articles de cuisine, meubles.

Durée : 99 ans

Président : Monsieur Paul-Henri, Jean-Louis SANTINI, né le 03/12/1987 à Ajaccio (Corse-du-sud), demeurant Résidence le relais, bâtiment A, Avenue Paul Doumer à L'ILE ROUSSE (20220)

Directeur Général : Madame Alexandra ESCOBAR, née le 22/01/1979 à Bastia (Haute-Corse), demeurant Résidence le relais, bâtiment A, Avenue Paul Doumer à L'ILE ROUSSE (20220)

Immatriculation : au RCS de BASTIA.

Pour avis

N° 03

AUTOS – GARDIENNAGE SERVICES

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 500 euros

Siège social : Lieudit Stagnolo

Plaine de Peri - 20167 PERI

RCS AJACCIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à PERI du 1er juin 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société par actions simplifiée

Dénomination sociale :

AUTOS – GARDIENNAGE - SERVICES

Siège social : Lieudit Stagnolo, Plaine de Peri, 20167 PERI

Objet social : L'exercice des activités de gardiennage de voiture, de conciergerie, de transport de voyageurs par véhicules de moins de 10 places.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS.

Capital social : 1 500 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Président : Monsieur Éric MICAELLI, demeurant Lieudit Stagnolo, Plaine de Peri, 20167 PERI

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis en cas de cession à un tiers à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

Immatriculation de la Société au RCS d'AJACCIO.

Pour avis, Le Président

N° 04

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date à BASTELICACCIA du 5 juin 2026 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée à associé unique

Dénomination :

ATRIUM MEDIA EXPERIENCE
(et par sigle AMX)

Siège : Place de l'Eglise, 20129 BASTELICACCIA

Durée : 99 années

Capital : 1.000 euros

Objet : L'exploitation, la création, l'aménagement, la gestion, l'animation et la commercialisation de tous espaces commerciaux, événementiels, culturels, de loisirs, de divertissement ou de communication ; La conception, l'exploitation et la commercialisation de dispositifs d'animation commerciale, d'attractivité, de loisirs, de divertissement, d'expérience client et d'accueil du public ; L'exploitation de supports publicitaires physiques, digitaux, audiovisuels, interactifs ou numériques, notamment écrans LED, affichage dynamique, dispositifs immersifs et tous supports de diffusion de contenus ; La commercialisation d'espaces publicitaires, d'opérations de sponsoring, de partenariats commerciaux, d'animations promotionnelles, de campagnes marketing et de communication ; La création, l'organisation, la production et l'exploitation de manifestations, événements, animations, spectacles, opérations commerciales, expositions, expériences immersives et manifestations ouvertes au public ; L'exploitation de tous équipements de loisirs, structures récréatives, dispositifs interactifs, installations scénographiques, équipements digitaux et techniques destinés à l'accueil, à l'animation ou à la fréquentation du public ; L'exploitation d'activités de communication, publicité, marketing, médias, régie publicitaire, diffusion de

.../...

contenus et monétisation d'audience ; La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation et la cession de tous équipements, matériels, installations techniques, mobiliers, agencements et infrastructures liés à l'activité ; La prestation de services dans les domaines de l'événementiel, de la publicité, de l'animation commerciale, de l'exploitation d'espaces, de l'accueil du public et de l'expérience client ; L'exploitation de tous droits de propriété intellectuelle, marques, concepts, licences, contenus, supports digitaux ou audiovisuels liés aux activités de la société ; la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Chaque action donne le droit au vote et à la représentation lors des décisions collectives et donne droit à son propriétaire à une voix lors des décisions collectives.

Agrement : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les cessions ou transmissions d'actions à un sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Patrick ROCCA, demeurant Place de l'église, 20129 BASTELICACCIA

La Société sera immatriculée au R.C.S. d'Ajaccio.

N° 05

SANTA LUCIA

Société Civile Construction Vente

Au capital de 10 000 euros

Siège social : Quartier Saint Antoine

Espace Poretta

20137 PORTO VECCHIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Porto-Vecchio du 3 juin 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société Civile Construction Vente

Dénomination sociale :

SANTA LUCIA

Siège social : quartier Saint Antoine espace Poretta, 20137 PORTO-VECCHIO

Objet social : - L'acquisition d'un terrain à bâtir sis à Sainte-Lucie de Porto-Vecchio, figurant au cadastre de ladite commune, section G, sous le numéro 3456 et 3458, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ;

- L'aménagement et la construction sur ce terrain, de l'immeuble ou des immeubles qui suivent : construction de hangars ;

- La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ;

- L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives ;

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

.../...

Capital social : 10 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Alexis Antoine Richard CIABRINI, demeurant route de Taglio Rosso, 20137 PORTO-VECCHIO
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis, La Gérance

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Civile Immobilière

Dénomination :

"AF IMMO INVEST"

Siège : Cité Paese Novu - Bât M - Route Impériale - 20600 BASTIA

Objet : L'acquisition de tous biens immobiliers et mobiliers, leur gestion et administration

Durée : 99 années

Capital : 100 Euros

Gérance : Monsieur Franck ARRIGHI demeurant Cité Paese Novu - Bât M - Route Impériale - 20600 BASTIA

Immatriculation : RCS BASTIA

Pour avis

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la société :

SAS MI PIACE

Capital : au capital de 1 000 €.

Siège : Lieu-dit Casacinta 20240 GHISONACCIA.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de BASTIA.

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

- L'exploitation d'un fonds de commerce de restauration traditionnelle sur place et à emporter ;

- La préparation, la fabrication artisanale, et la vente de produits alimentaires, notamment de pâtisseries, viennoiseries, desserts, confiseries, glaces et autres produits alimentaires, à consommer sur place ou à emporter ;
Le montant des apports en numéraire s'élève à 1 000 €.

Chaque action donne droit à une voix. Les actions sont librement cessibles entre associés uniquement.

Président : Monsieur Alexandre, Tanguy, Gilbert DELARUE, demeurant Lieu-dit Casacinta 20240 GHISONACCIA.

Directrice générale : Madame Roxane, Alicia, Renée DELARUE, née FLEURY, demeurant Lieu-dit Casacinta 20240 GHISONACCIA.

N° 08

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination :

POR CONSTRUCT

Siège : Route du Village - Village - 20229 VERDESE

Objet : Tous travaux de maçonnerie générale, gros œuvre

Durée : 99 années

Capital : 1 000 euros

Président : Monsieur Ionel PORUSNIUC, demeurant à BORGO [20290] - Villa 3 - Lieu-dit Zaccaraccia

Immatriculation : RCS BASTIA

Pour avis

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée
Dénomination :

JBMB

Siège : Chez Botti Marine - ZI U Mur-
tone, 20137 PORTO VECCHIO

Objet : Location de jet ski, randonnée,
encadrement, loisirs nautiques.

Durée : 99 années

Capital : 1 000 euros

Président : Monsieur Milan, Paul, Gérard
BAGGIONI demeurant à PORTO VEC-
CHIO [20137] - 30 Les Parcs de Porto
Vecchio.

Immatriculation : RCS AJACCIO

Pour avis

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 27/05/2026, il a été
constitué une SASU ayant les caracté-
ristiques suivantes :

Dénomination :

VOLTÀ

Objet social : La mise à disposition, la
location et l'exploitation de solutions
de recharge mobile, notamment par le
biais de stations et de batteries porta-
bles : soit tous types de bornes dites
de bornes à batteries, de distributeurs
de powerbanks, de stations à batte-
ries, de casiers de recharge, de solu-
tions de recharge.

Siège social : Lieu-dit Nivalella 20167
Tavaco.

Capital : 500 €

Durée : 99 ans

Président : M. GIULIANI Pierre-Jean, de-
meurant Lieu-dit Nivalella 20167 Tavaco
Admission aux assemblées et droits de
votes : Chaque Associé a le droit de
participer aux décisions collectives par
lui-même ou par son mandataire.
Chaque action donne droit à une voix.

Le droit de vote attaché aux actions est
proportionnel au capital qu'elles repré-
sentent.

Clause d'agrément : toutes les transmis-
sions d'actions s'effectuent librement.
Immatriculation au RCS d' Ajaccio

N° 11

TCHIK TCHAK

Société par actions simplifiée

Au capital de 3 000 euros

Siège social : Quartier Vignola

20137 PORTO VECCHIO

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature
privée en date à Porto-Vecchio du
03/06/2026, il a été constitué une so-
ciété présentant les caractéristiques
suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination :

TCHIK TCHAK

Siège : Quartier Vignola, 20137 PORTO
VECCHIO

Durée : 99 ans

Capital : 3 000 euros

Objet : Toutes opérations immobilières
non réglementées et notamment l'ac-
quisition, l'aliénation, la location, la
construction, l'entretien et l'exploitation
de tous biens et droits immobiliers,
l'exploitation, à titre accessoire, d'équi-
pements photovoltaïques situés sur les
immeubles détenus, loués ou gérés par
la société.

Exercice du droit de vote : Tout associé
peut participer aux décisions collectives
.../...

sur justification de son identité et de
l'inscription en compte de ses actions
au jour de la décision collective. Sous
réserve des dispositions légales, chaque
associé dispose d'autant de voix qu'il
possède ou représente d'actions.

Agrement : Les cessions d'actions au
profit d'associés ou de tiers sont sou-
mises à l'agrément de la collectivité des
associés.

Président : Monsieur Jean-Philippe QUI-
LICHINI demeurant Quartier Vignola
20137 Porto Vecchio

Directeurs généraux : La société AB IN-
VEST, Société civile au capital de 663
380 euros, ayant son siège social 30
Lotissement Les Parcs de Porto Vec-
chio, 20137 PORTO VECCHIO, immatri-
culée au Registre du commerce et des
sociétés sous le numéro 837 933 241
RCS Ajaccio, représentée par son gé-
rant Monsieur Anthony BAGGIONI et
Monsieur Jean-Marc PETITINATO-
CROCE Né le 28 juin 1978 à Bastia de
nationalité française, demeurant Les
terrasses de Cardo 20200 Bastia.
La Société sera immatriculée au RCS
AJACCIO.

Pour avis, Le Président

N° 12

CHJOSU MERIA

Société civile Immobilière

Au capital de 3 000 euros

Siège social :

Chez Mme Dominique GAUDIN

12 Avenue Charles De Gaulle

20250 CORTE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature
privée en date à CORTE du 15 mai 2026,
il a été constitué une société présen-
tant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile Immobilière
Dénomination sociale :

CHJOSU MERIA

Siège social : Chez Mme Dominique
GAUDIN - 12 Avenue Charles De Gaulle,
20250 CORTE

Objet social : L'acquisition par voie
d'achat ou d'apport, la construction, la
vente, la propriété, la mise en valeur, la
transformation, l'aménagement, l'admini-
stration et l'exploitation par bail, loca-
tion nue ou en meublé de tous biens et
droits immobiliers, de tous biens et
droits pouvant constituer l'accessoire,
l'annexe ou le complément des biens et
droits immobiliers en question, et l'ex-
ploitation par bail ou autrement de
cette construction qui restera la pro-
priété de la Société

Durée de la Société : 99 ans à compter
de la date de l'immatriculation de la So-
ciété au Registre du commerce et des
sociétés

Capital social : 3 000 euros, constitué
uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Eve, Arlette DENIS,
épouse CHAMMAS demeurant 486 rue
Robert Capa, [34] MONTPELLIER.

Clauses relatives aux cessions de parts :
dispense d'agrément pour cessions à
associés, conjoints d'associés, ascen-
dants ou descendants du cédant, agré-
ment obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au Regis-
tre du commerce et des sociétés de
BASTIA.

Pour avis, La Gérance

MODIFICATIONS
OBJETS

N° 13

EUREX FIFM BASTIA

CLOTHILDE

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 500 euros

Siège social : Lieudit SANTA MARIA

20253 PATRIMONIO

933 930 059 RCS BASTIA

Aux termes d'une décision en date du
8 juin 2026, l'Associé Unique a décidé :
- d'étendre l'objet social aux activités
de débit de boissons, pizzeria, restaura-
tion traditionnelle sur place ou à em-
porter et de modifier en conséquence
l'article 2 des statuts.

Pour avis, Le Président

N° 14

SARL ESC2

Société à responsabilité limitée

Au capital de 500 euros

Siège social : 655, RD 759, ARAGGIO

20137 PORTO-VECCHIO

510 749 914 RCS AJACCIO

Aux termes du procès-verbal de l'as-
semblée générale extraordinaire du 01
janvier 2025, il a été décidé d'étendre,
à compter du 01 janvier 2025, l'objet so-
cial aux activités suivantes :

- Gestion ou exploitation d'hôtellerie
de plein air ;
- Exploitation hôtellerie et para hôtellerie ;
- Exploitation de tous établissements
touristiques ;
- Achat et revente de matériels se réfè-
rant à l'exploitation touristique ;
- Prestations de conciergerie ;
- Gestion par la société de son propre
patrimoine immobilier.

Mention sera faite au RCS d'AJACCIO

Pour avis

MODIFICATIONS
DIRIGEANTS

N° 15



Me Pierre-Dominique

CERVETTI

AARPI MNC

8 rue Michel Bozzi - 20000 AJACCIO

Tél. : 04 95 23 01 31

@ : mnc.avocats@orange.fr

CHANGEMENT DE GÉRANCE

SCA ALATA, Société civile d'attribution,
au capital de 1.938,15 euros, immatri-
culée au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro
844 979 898, ayant son siège social à
AJACCIO [20090], Pôle d'activité du Sti-
letto, Lieu-Dit Stiletto.

Aux termes d'une délibération en date
du 01/06/2026, la collectivité des asso-
ciés a nommé en qualité de Gérant de la
société pour une durée illimitée, en rem-
placement de M. DUMON Bertrand, dé-
missionnaire, Monsieur AMHAN Michel,
Majd El Dine, né le 20/04/1960 à Idlib
(Syrie), de nationalité française, demeu-
rant à AJACCIO [20000] 2, rue Fesch.

Pour insertion, La Gérance

ANNULATION
CHANGEMENT GERANT

Aux termes du PV d'AGOE du
09/6/2026 de la société MAORA,
ayant son siège social à AJACCIO
[20000], route des Cèdres, Résidence
Parc Impérial - Le Trianon, immatricu-
lée au RCS d'Ajaccio sous le n° 983 516
139, les décisions prises en AGOA le
28/5/2026 de changement de gérant
sont annulées dans tous leurs effets
[publication ICC du 05/6/2026 n° 22]

Pour avis, la gérante

N° 17

ANTOINE GIOVANNI
CARRELAGE

Société à responsabilité limitée

Au capital de 4 000 euros

Siège social : MIGNATAJA

20240 VENTISERI

831188453 RCS BASTIA

Aux termes d'une délibération en date
du 1er juin 2026, la collectivité des as-
sociés a pris acte de la décision prise
par Monsieur Lucas, Sébastien GIO-
VANNI de démissionner de ses fonc-
tions de gérant et a nommé en
qualité de nouveau gérant Monsieur
Antoine, André Pascal GIOVANNI, de-
meurant MIGNATAJA - 20240 VENTI-
SERI, pour une durée illimitée à
compter du de ce jour.

Pour avis, La Gérance

DESIGNATION
ADMINISTRATEUR

N° 18

DESIGNATION
D'UN ADMINISTRATEUR
PROVISOIRE

Par Ordonnance de Monsieur Le Prési-
dent du Tribunal de Commerce d'Jac-
cio, en date du 27 mai 2026, Monsieur
Jean Loup MATELLI, demeurant 64
Route de San Martino - 20200 BASTIA,
a été désigné en qualité d'Administra-
teur provisoire de la SAS GRAZIANI,
domiciliée MEZZAVIA GARE - 20167
SARROLA-CARCOPINO, inscrite au
RCS d'Ajaccio sous le N°494 549 744.

LOCATION GERANCE

N° 19

LOCATION GERANCE

Suivant acte SSP en date du
01/04/2026 fait à CALVI, la SAS MATTIA
au capital de 3.000 euros dont le siège
social est c/o SARL ORMU - 17 Quai
Landry 20260 CALVI immatriculée au
RCS de Bastia sous le n° 952.733.954.
a donné en location gérance à la so-
ciété CHEZ MARIE, SAS au capital de
5.000 € dont le siège social est à Che-
min de la Pinède 20260 CALVI, imma-
triculée au RCS de BASTIA sous le n°
822.557.278 la branche autonome du
fonds de commerce de restauration
pour la période du 1er avril 2026 au 31
mars 2027, renouvelable d'année en
année par tacite reconduction.

MODIFICATIONS SIEGES

N° 20



S.C.P MAMELLI

21 rue Principale
SAINT FLORENT (20217)
Tél : 04.95.37.06.00

SCI D.Y.M.

Société Civile

Au capital de 2.000,00 EUROS
Siège Social : 20200 BASTIA
444 298 574 R.C.S. BASTIA

AVIS DE CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes de l'assemblée générale en date du 20 décembre 2018, il a été décidé de modifier le siège social à compter du 20 décembre 2018 pour le fixer à MONTE [20290] Angiolasca Collo Ambuto.
En conséquence l'article 5 des statuts a été modifié.

Pour insertion, Le gérant

N° 21

SUZZONI CUISINES

Société par actions simplifiée

Au capital de 54 424,02 euros
Siège social : Résidence les 3c
Bâtiment A - Route de Calvi
20220 L'ILE ROUSSE
931 571 707 RCS BASTIA

Aux termes d'une décision en date du 22 mai 2026, le Président de la société par actions simplifiée SUZZONI CUISINES, usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du Résidence les 3c - Bâtiment A, Route de Calvi, 20220 L'ILE ROUSSE au 51 Route de Calvi - RT 30 - ZA Corbara - Prato - 20256 CORBARA à compter du 2 mai 2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président

N° 22

SUZZONI MEUBLES

Société par actions simplifiée

Au capital de 369.806 €
Siège social : Route de Calvi
Résidence Les 3 C - Bâtiment A
20220 L'ILE ROUSSE
931 555 205 RCS BASTIA

Aux termes d'une décision en date du 22 mai 2026, le Président de la société par actions simplifiée SUZZONI MEUBLES usant des pouvoirs conférés par les statuts, a décidé de transférer le siège social du Résidence les 3c - Bâtiment A, Route de Calvi, 20220 L'ILE ROUSSE au 51 Route de Calvi - RT 30 - ZA Corbara - Prato - 20256 CORBARA à compter du 2 mai 2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président

Déposez vos Annonces :
al-informateurcorse@orange.fr

N° 23

SUZZONI

Société à responsabilité limitée

Au capital de 8.000 €

Siège social : T30 - Route de Calvi
Résidence Les 3C - Bât A "Fecciajo"
20220 L'ILE ROUSSE
491 565 883 RCS BASTIA

Aux termes d'une décision en date du 22 mai 2026, la gérance de la Société à responsabilité limitée SUZZONI a décidé de transférer le siège social du T30 - Route de Calvi - Résidence Les 3C Bât A "Fecciajo", 20220 L'ILE ROUSSE au 51 Route de Calvi - RT 30 - ZA Corbara - Prato, 20256 CORBARA à compter du 2 mai 2026, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance

N° 24

SCI JAFF

Société Civile

Au capital de 1524,99 euros
Siège social : Résidence Badello -
Bât G - Chez Mr et Mme FABIANI
20250 CORTE

Suivant décisions de l'assemblée générale des associés en date du 31 décembre 2025, il a été décidé de transférer le siège social de la SCI JAFF à l'adresse suivante : Résidence Badello - RDC du bâtiment côté garages, à compter du 01/01/2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Ancienne mention : Le siège social a été fixé à CORTE [20250] Résidence Badello, bâtiment G, Chez Mr et Mme FABIANI,
Nouvelle mention : Le siège social est fixé Résidence Badello, RDC du bâtiment côté garages, Chez Mr et Mme FABIANI, 20250 CORTE.

Pour avis, La Gérance

FIN LOCATION GERANCE

N° 25



Maïtre Marie-Carole

CASU-PADOVANI

Notaire

Résidence e Purette

Route d'Ajaccio

20250 CORTE

Téléphone : 04 95 46 21 33

télécopie : 04 95 46 20 67

Courriel :

marie.casupadovani@notaires.fr

AVIS DE FIN DE GERANCE

Suivant acte reçu par Maïtre Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à CORTE, le 19 mai 2026 enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA le 22 mai 2026 dossier 2026 00008621 référence 2B04P31 2026 N 00305 la location-gérance du fonds de commerce situé et exploité à CORTE au 3 place Paoli consenti par Monsieur Frédéric Alain GIORGI, demeurant à CORTE (Haute-Corse) 4 rue Mascari, né à REIMS [Marne] le 20 février 1966 immatriculé au registre du

.../...

commerce et des sociétés BASTIA sous le numéro SIREN 388039430 à Madame Aurore Irène Madeleine CRACIUM, commerçante, demeurant à CORTE (Haute-Corse) Résidence Mattei - Lieu-dit ERBAJO, née à VAISON LA ROMAINE [Vaucluse] le 13 avril 1988 immatriculée au registre du commerce et des sociétés BASTIA sous le numéro SIREN 941722829 en vertu d'une location gérance suivant acte sous seings privés en date à CORTE du 1er janvier 2026 ; a pris fin à la date du 19 mai 2026 suite à la résiliation amiable convenu entre le bailleur et le locataire-gérant.

Pour unique insertion, le Notaire

VENTE FONDS DE COMMERCE

N° 26



Maïtre Marie-Carole

CASU-PADOVANI

Notaire

Résidence E Purette

Route d'Ajaccio

20250 CORTE

Téléphone : 04 95 46 21 33

Courriel :

marie.casupadovani@notaires.fr

Suivant acte reçu par Maïtre Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire à CORTE, le 19 mai 2026 enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de BASTIA le 22 mai 2026 dossier 2026 00008621 référence 2B04P31 2026 N 00305 Monsieur Frédéric Alain GIORGI, demeurant à CORTE (Haute-Corse) 4 rue Mascari, né à REIMS [Marne] le 20 février 1966 a CEDE à : Madame Aurore Irène Madeleine CRACIUM, commerçante, demeurant à CORTE (Haute-Corse) Résidence Mattei - Lieu-dit Erbaajo, née à VAISON LA ROMAINE [Vaucluse] le 13 avril 1988 immatriculée au registre du commerce et des sociétés BASTIA sous le numéro SIREN 941722829 en vertu d'une location gérance résiliée amiablement concomitamment à la présente cession Un fonds de commerce de "restauration de type rapide" situé et exploité à CORTE au 3 place Paoli pour lequel le cédant est immatriculé au registre du commerce et des sociétés BASTIA sous le numéro SIREN 388039430.

Moyennant le prix de QUATRE VINGT MILLE EUROS [80.000,00 €] s'appliquant aux éléments incorporels pour VINGT CINQ MILLE EUROS [25.000,00 €] et aux éléments corporels pour CINQUANTE CINQ MILLE EUROS [55.000,00 €] lequel prix est payé de la manière suivante : comptant le jour de la signature de l'acte authentique à concurrence de VINGT MILLE EUROS [20.000,00 Euros], le surplus du prix, soit la somme de SOIXANTE MILLE EUROS [60.000,00 Euros], de convention expresse entre les parties, est stipulé payable à terme.
Propriété et jouissance : le 19 mai 2026
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, à CORTE, en l'étude de Maïtre Marie-Carole CASU-PADOVANI, où domicile a été élu.

Pour unique insertion, le Notaire

MODIFICATIONS CAPITAL

N° 27

MOREIRA BTP

Société à responsabilité limitée

Au capital de 2 000 euros

porté à 20 000 euros

Siège social : ROSPIGLIANI

20242 ROSPIGLIANI

RCS BASTIA 750 011 835

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 16 mars 2026 a décidé d'augmenter le capital social de 18 000,00 euros par l'incorporation directe des comptes courants d'associés au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatives.

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

Le capital social est fixé à deux mille euros [2 000 euros]

Nouvelle mention :

Le capital social est fixé à Vingt Mille euros [20 000,00 euros]

Pour avis, La Gérance

N° 28



Maïtre Christel GRISCELLI

Notaire à CORTE [20250]

28 bis cours PAOLI

AVIS DE REDUCTION DE CAPITAL SOCIAL PAR RACHAT DE PARTS

Suivant acte reçu par Maïtre Christel GRISCELLI, Notaire à CORTE, le 29 mai 2026, a été effectué une réduction de capital social par rachat de parts dans la société SCI JAFF, société civile immobilière, dont le siège est situé à CORTE, Résidence Badello, chez Monsieur et Madame FABIANI, identifiée au SIREN des entreprises sous le numéro 432526333 et immatriculée au RCS de BASTIA.

Capital social : nouvelle mention :

Par suite du rachat et de l'annulation de 30 parts sociales, numérotées de 36 à 65 ci-dessus constaté, le capital social est désormais fixé à la somme de mille soixante-sept euros et quinze centimes [1 067,15 eur] et dorénavant divisé en 70 titres sociaux de quinze euros et vingt-cinq centimes [15,25 eur] chacun, entièrement souscrits et libérés, numérotés de 1 à 70 attribués, soit :

Nouvelle répartition du capital social :

La répartition entre les membres de la société du fait de la réduction de capital ci-dessus constatée se trouve être désormais la suivante :

- Monsieur Joseph FABIANI : 35 parts sociales numérotées de 1 à 35

- Madame Françoise OTTOBRINI épouse FABIANI : 35 parts sociales numérotées de 36 à 70.

Les modifications statutaires seront publiées auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de BASTIA.

Pour avis, Maïtre Christel GRISCELLI

www.icn.corsica

LIQUIDATION

N° 29

LES VERGERS D'ALBARETTO

SAS en liquidation
Au capital de 883 600 €
Siège de liquidation :
Lieu Dit Albaretto
Chez MOZZICONACCI Jean-Luc
20240 GHISONACCIA
850 172 073 RCS BASTIA

Par décision de l'Assemblée générale du 01/01/2025, il a été décidé d'approuver le compte définitif de liquidation, de décharger Monsieur Dominique MOZZICONACCI, demeurant 7 Cours Marigny 94300 VINCENNES de son mandat de liquidateur, de donner à ce dernier quitus de sa gestion et de constater la clôture de la liquidation à compter du 01/01/2025. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de BASTIA, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre. Modification au RCS de BASTIA

DERNIERES MINUTES

N° 30



SAS ALAIN SPADONI & ASSOCIES

NOTAIRES à AJACCIO [Corse-du-Sud]
3 Avenue Eugene Macchini
Immeuble « Le Regent »

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Nadine GIRONI-GAMBINI, Notaire au sein de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [Corse-du-Sud], 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 4 juin 2026, enregistré au SPFE d'AJACCIO le 09 Juin 2026 2A04P31 2026 N 00360 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :

La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente [exceptionnelle] la mise à disposition à titre gratuit au profit de l'un de ses associés, de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

Dénomination sociale :

LN27

Siège social : AJACCIO [20090], 24 avenue du Mont Thabor Les Collines de Pietralba, Bt B.

Durée : 99 années

Capital social : 500,00€.

Gérant : Madame Marie Dominique COLONNA D'ISTRIA demeurant AJACCIO [20090], 24 avenue du Mont Thabor, les Collines de Pietralba, Bt B.

La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,

Maître Nadine GIRONI-GAMBINI, Notaire

N° 31

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution de la Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Dénomination Sociale :

PROBAT 2A

Objet Social : La Société a pour objet en France et à l'étranger :

- Travaux de bâtiment, gros œuvre et second œuvre dont ravalement, travaux d'électricité et de plomberie, entreprise générale de construction ;
- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ;
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement ;
- Toutes opérations quelconques destinées à la réalisation de l'objet social.

Siège Social : 529 Strada di Pozzeta, Mora Dell'Onda, 20 137 LECCI
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des Sociétés

Capital Social : 1 000 € divisé en 100 parts de 10 €

Gérant : Monsieur Mounir ABABOU, demeurant 529 Strada di Pozzeta, Mora Dell'Onda, 20 137 Lecci
Immatriculation : RCS d'AJaccio

Pour avis, Le Gérant

TRANSFORMATION

N° 32

VAREON

Expert-comptable à Ajaccio

LE GARDE CORPS EN VERRE SAS

En cours de transformation en SARL
Au capital de 10 000 €

Siège social : Lotissement Pasqualini-Baléone - 20167 SARROLA CARCOPINO
809 606 981 RCS AJACCIO

Suivant délibération en date du 01/06/2026, l'AGE, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en SARL à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 10 000 €, divisé en 100 parts sociales de 100 € chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de SAS, la Société était dirigée par : Président : M. Anthony AGRESTI, demeurant Lieu-dit Valle di Farone Place de l'Eglise, 20167 AFA
Sous sa nouvelle forme de SARL, la Société est gérée par M. Anthony AGRESTI, demeurant Lieu-dit Valle Di Farone Place de l'Eglise - 20167 AFA.

Pour avis, Le Président

N° 33

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

- DELAI D'OPPOSITION -

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547du 18 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 04/09/2023

Monsieur Sandro GALLETTA, en son vivant retraitée, époux de Madame Stella KOMISSAROVA, demeurant à AJACCIO [20000] 3, rue Docteur Pompeani. Né à VENISE [ITALIE], le 9 septembre 1947. Décédé à DESENZANO DEL GARDA [ITALIE], le 17 février 2026.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Aurélien MASPOLI, Notaire associée de la Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ", titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO [Corse-du-Sud], 3 avenue Eugène Macchini, Immeuble « Le Régent », le 5 juin 2026, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Aurélien MASPOLI, notaire à AJACCIO [Corse-du-Sud], référence CRPCEN : 20004, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 34



Société d'Aménagement Foncier Et Rural de la Corse

Route du Stade - Lieu-dit Petraolo

2021 VESCOVATO

SIRET : 310 622 907 00049

Avis est donné de la modification du Kbis de la Safer Corse pour changement de représentant permanent:

Remplacement de Mr Lionel MORTINI demeurant 20226 BELGODERE, administrateur pour la Communauté de Commune de l'île-Rousse Balagne sise Lieu-dit E Padule - 20220 L'île-Rousse, par Mr Stéphane ORSONI domicilié n° 14 Ortu in Piazza - 20226 OCCHIATANA

Remplacement de Mme Caroline CORTICCHIATO demeurant Résidence Le Fiorella - Santa Lina - 20 000 AJACCIO, administratrice pour la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien - Espace Alban Bt G et H 18 - Rue Comte de Marbeuf - 20000 AJACCIO, par Mr Alexandre FARINA domicilié Résidence Horizons 2 - 20000 AJACCIO

Vescovato, Le 03 Juin 2026

N° 35



AVIS DE PUBLICITE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE DE CORSE

Monsieur Le Président

Hôtel consulaire

1 rue Adolphe Landry

20293 Bastia

Tél : 04 95 54 44 44

SIRET 99902196700016

Référence acheteur : EPCIC/DEF/2026-053

L'avis implique l'établissement d'un accord-cadre.

Objet : Prestations de services pour les formations dispensées par l'EPCI Amparà Méditerranée - Kedge Corsica - Ecole Hôtelière Méditerranéenne

Procédure : Procédure ouverte

Forme de la procédure :

Division en lots : oui

Lot N° 01 - Sûreté portuaire

Lot N° 02 - Sécurité - Prévention des risques

Lot N° 03 - Transport de manutention et levage

Lot N° 04 - Vente - Relation Client - Commerce

Lot N° 05 - Santé

Lot N° 06 - Métiers HCR

Lot N° 07 - Management Hôtellerie - Restauration

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

Dépôt dématérialisé : Actif

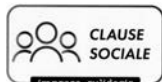
Remise des offres : 06/07/26 à 10h00 au plus tard.

Envoi à la publication le : 02/06/2026

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info/>

N° 36



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COLLECTIVITÉ DE CORSE

22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1

Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Aménagement de la RD62 entre les PK 0.000 et 1.250 sur la Commune de Biguglia

Numéro de référence : 2026-3DIC-0096

Date limite de remise des offres : lundi 06 juillet 2026 à 16h00.

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/06/2026

N° 40



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COLLECTIVITÉ DE CORSE

22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1

Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Réparation et entretien des matériels de pulvérisation et de traitement du service LAV démoustication de la Collectivité de Corse

Numéro de référence : 2025-9DMA-0356

Date limite de remise des offres : 23 juin 2026 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/06/2026

N° 37



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COLLECTIVITÉ DE CORSE

22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1

Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Prestations de mise à disposition de bennes de tri, de stockage, de collecte, de transport et de traitement des déchets issus de l'activité des ateliers de la Collectivité de Corse (4 lots).

Numéro de référence : 2026-DMRM-0103

Date limite de remise des offres : 08/07/2026 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/06/2026

N° 41



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COLLECTIVITÉ DE CORSE

22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1

Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Maintien en condition opérationnelle des systèmes de sécurité incendie des sites de la Collectivité de Corse - Relance

Numéro de référence : 2026-DASB-0047

Date limite de remise des offres : mardi 07 juillet 2026 à 16h00.

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/06/2026

N° 38



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COLLECTIVITÉ DE CORSE

22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1

Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Services d'examen de laboratoire d'analyses médicales, de fournitures de matériel de prélèvement pour les besoins de différents services de la Collectivité de Corse (5 lots)

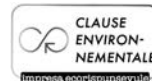
Numéro de référence : 2026-SPS6-0121

Date limite de remise des offres : Mercredi 08 juillet 2026 à 12:00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/06/2026

N° 42



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COLLECTIVITÉ DE CORSE

22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1

Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Service d'entretien de vidange, de curage des fosses et débouchage de canalisations des bâtiments de la Collectivité de Corse

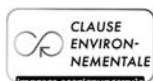
Numéro de référence : 2026-DGE-0018

Date limite de remise des offres : lundi 06 juillet 2026 à 16h00.

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/06/2026

N° 39



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COLLECTIVITÉ DE CORSE

22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1

Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Achat de pièces détachées d'origine [ou équivalent] et de consommables pour l'entretien et la réparation des matériels de gyrobroyage et de désherbage (11 lots).

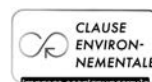
Numéro de référence : 2026-DMRM-0126

Date limite de remise des offres : 20 juillet 2026 à 12h00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 3 juin 2026.

N° 43



AVIS D'INFORMATION

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

COLLECTIVITÉ DE CORSE

22 Cours Grandval - BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1

Tél: +33 495202525. Fax: +33 495516621.

Courriel : commande.publique@isula.corsica

Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Changement de la pelouse synthétique du Centre du Sport et de la Jeunesse Corse (CSJC)

Numéro de référence : 2026-7DIE-0059

Date limite de remise des offres : lundi 29 juin 2026 à 12:00

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 05/06/2026

AVIS RECTIFICATIF

France: Services de collecte des ordures ménagères
 Accord-cadre à bon de commande de prestations liées
 à la collecte des ordures ménagères et assimilées

Avis de marché ou de concession – régime ordinaire Changement

1 Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : COMMUNAUTÉ COMMUNES PIEVE ORNANO ET DU TARAVO

Forme juridique de l'acheteur : Organisme de droit public, contrôlé par une autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

2 Procédure

2.1 Procédure

Titre : Accord-cadre à bon de commande de prestations liées à la collecte des ordures ménagères et assimilées

Description : La présente consultation concerne des prestations de collecte ainsi que la location de véhicules dédiés à la collecte des ordures ménagères et assimilées.

Identifiant de la procédure : 24c25774-0e5a-413f-9916-44782062df05

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

2.1.1 Objet

Nature principale du marché : Services

Nomenclature principale [cpv] : 90511200 Services de collecte des ordures ménagères

Nomenclature complémentaire [cpv] : 34144512 Véhicules de compactage des ordures ménagères

2.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 3665 Boulevard Marie Jeanne Bozzi

Ville : Grosseto-Prugna - Code postal : 20166

Subdivision pays [NUTS] : Corse-du-Sud [FRM01]

Pays : France

2.1.4 Informations générales

Base juridique : Directive 2014/24/UE

2.1.5 Conditions du marché public

Conditions de soumission :

Nombre maximal de lots pour lesquels un soumissionnaire peut présenter une offre : 2

Conditions du marché :

Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire : 2

2.1.6 Motifs d'exclusion

Sources des motifs d'exclusion : Document de marché

5 Lot

5.1 Lot : LOT-0001

Titre : Collecte des ordures ménagères et assimilées

Description : La présente consultation concerne des prestations de collecte de déchets ménagers et assimilés

Identifiant interne : 07052026-1

5.1.1 Objet

Nature principale du marché : Services

Nomenclature principale [cpv] : 90511200 Services de collecte des ordures ménagères

Nomenclature complémentaire [cpv] : 90511400 Services de collecte du papier

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays [NUTS] : Corse-du-Sud [FRM01]

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 12 Mois

5.1.4 Reconduction

Nombre maximum de reconductions : 3

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics [AMP] : oui

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection : Document de marché

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché :

[https://cc-pieveornano.e-marchespublics.com/pack/](https://cc-pieveornano.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_16536_1160766.html)

[annonce_marche_public_16536_1160766.html](https://cc-pieveornano.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_16536_1160766.html)

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de soumission :

Soumission par voie électronique : Autorisée

Adresse de soumission : <https://cc-pieveornano.e-marchespublics.com>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 07/07/2026 14:00 +02:00

Durée de validité des offres : 120 Jour

Conditions du marché :

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Non

Facturation électronique : Autorisée

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement électronique sera utilisé : oui

5.1.15 Techniques

Accord-cadre : Accord-cadre, avec remise en concurrence

Nombre maximal de candidats : 5

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Bastia

5.1 Lot : LOT-0002

Titre : Location de véhicules dédiés à la collecte des ordures ménagères et assimilées

Description : Location de véhicules dédiés à la collecte des ordures ménagères et assimilées

Identifiant interne : 07052026-2

5.1.1 Objet

Nature principale du marché : Services

Nomenclature principale [cpv] : 60180000 Location de véhicules de transport de marchandises avec chauffeur

Nomenclature complémentaire [cpv] : 34144512 Véhicules de compactage des ordures ménagères

5.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays [NUTS] : Corse-du-Sud [FRM01]

Pays : France

Informations complémentaires :

5.1.3 Durée estimée

Durée : 12 Mois

5.1.4 Reconduction

Nombre maximum de reconductions : 3

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics [AMP] : oui

5.1.9 Critères de sélection

Sources des critères de sélection : Document de marché

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché :

[https://cc-pieveornano.e-marchespublics.com/pack/](https://cc-pieveornano.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_16536_1160766.html)

[annonce_marche_public_16536_1160766.html](https://cc-pieveornano.e-marchespublics.com/pack/annonce_marche_public_16536_1160766.html)

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de soumission :

Soumission par voie électronique : Autorisée

Adresse de soumission : <https://cc-pieveornano.e-marchespublics.com>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation/candidatures peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Autorisée

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 07/07/2026 14:00 +02:00

Durée de validité des offres : 120 Jour

Conditions du marché :

Le contrat doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés : Non

Facturation électronique : Autorisée

La commande en ligne sera utilisée : oui

Le paiement électronique sera utilisé : oui

5.1.15 Techniques

Accord-cadre : Accord-cadre, avec remise en concurrence

Nombre maximal de candidats : 5

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et recours

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Bastia

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Bastia

8 Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : COMMUNAUTÉ COMMUNES PIEVE ORNANO ET DU TARAVO

Numéro d'enregistrement : 20003895800019

Adresse postale : 3665 bld Marie-Jeanne BOZZI

Ville : Grosseto-Prugna - Code postal : 20166

Subdivision pays [NUTS] : Corse-du-Sud [FRM01]

Pays : France

Adresse électronique : cdc-ornano@hotmail.fr

Téléphone : +33 495230200

Adresse internet : <https://pieveornano.fr>

Profil de l'acheteur : <https://cc-pieveornano.e-marchespublics.com>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal administratif de Bastia

Numéro d'enregistrement : 172 000 051 00026

Adresse postale : Villa Montépiano - Ville : Bastia Cedex - Code postal : 20407

Subdivision pays [NUTS] : Haute-Corse [FRM02]

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-bastia@juradm.fr

Téléphone : +33 95328866

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

8.1 ORG-0000

Nom officiel : DEMATIS

Numéro d'enregistrement : 45072478600030

Ville : Paris - Code postal : 75015

Subdivision pays [NUTS] : Paris [FR101]

Pays : France

Adresse électronique : contact@dematis.com

Téléphone : +33 172365548

Adresse internet : www.dematis.com

Rôles de cette organisation :

TED eSender

10 Changement

Version de l'avis antérieur à modifier : cc3115bd-aecd-40e8-a9ed-b8c4a468c3fd-01

10.1 Changement

Identifiant de la section : LOT-0001

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 3aaa8ccd-546a-4ba8-a1dc-e58d3c89190b-01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 05/06/2026 16:10 +02:00

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

PASSEZ VOS ANNONCES LÉGALES EN LIGNE 24H SUR 24, 365 JOURS PAR AN RENDEZ-VOUS SUR **ICN.CORSICA/ANNONCES-LÉGALES**

Pour information: le tarif d'insertion est fixé par les textes réglementaires en vigueur et n'est pas négociable

BULLETIN D'ABONNEMENT

À remplir et à retourner sous enveloppe affranchie à

ICN CorsicaPress Editions - Immeuble Agostini - 114, Rue Claude-Papi - 20600 BASTIA

OUI, JE M'ABONNE

- ☐ Pour un an à la version papier pour **65€**
- ☐ Pour un an à la version par voie électronique pour **35€**
- ☐ Pour un an à la version papier plus version par voie électronique pour **70€**

NOM _____ Prénom _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

☒ Pour recevoir la confirmation de mon abonnement et les informations liées à mon compte client, j'indique mon adresse e-mail (en majuscules): _____

☐ Je désire recevoir gratuitement la newsletter d'ICN
J'accepte de recevoir les informations d'ICN ☐ Oui ☐ Non
et de ses partenaires ☐ Oui ☐ Non

☒ Ci-joint mon règlement par

☐ CHÈQUE À L'ORDRE D'ICN ☐ CARTE BANCAIRE

N° _____

Expire fin _____ Clé _____ les 3 derniers chiffres
au dos
de votre carte bancaire

Date et signature obligatoires



Les chiffres de la semaine

53,6 %

des cigarettes consommées en France, soit 26,54 milliards de cigarettes, ont été achetées en dehors du réseau national des buralistes français en 2025, selon un rapport du cabinet d'audit KPMG. Une hausse de 5 points sur un an, ce qui prive l'État français de 10,4 milliards d'euros de recettes fiscales. Outre les achats réalisés légalement à l'étranger dans la limite des seuils autorisés, notamment dans les pays frontaliers, l'an passé, près de 21 milliards de cigarettes issues de circuits illicites (contrebande, contrefaçon) ont été consommées en France, en hausse accélérée de 9 %. Soit trois fois plus qu'au Royaume-Uni et dix fois plus qu'en Belgique. La France concentre près de 40 % des volumes illicites consommés dans les 38 pays européens analysés par le rapport.

47 %

des seniors propriétaires d'un logement déclarent être sous pression financière, devoir arbitrer chaque dépense et puiser dans leur épargne ou demander de l'aide, selon les résultats de la première édition du Baromètre senior, patrimoine et transmission, réalisé par Opinion Way pour Merci Prosper. 60 % d'entre eux seraient prêts à mobiliser leur patrimoine immobilier pour financer leur retraite, 46 % à utiliser la valeur de leur logement, quitte à réduire la part transmise aux héritiers, 72 % prendraient cette décision en concertation avec leurs enfants, 36 % pourraient vendre une partie de leur bien pour financer leur maintien à domicile et 32 % pour financer une entrée en résidence seniors ou dans un Ehpad.

77 %

des niveaux des nappes d'eau souterraine en France métropolitaine étaient en baisse au 1^{er} juin 2026, indique le dernier bulletin du BRGM. En Corse-du-Sud, malgré un hiver très pluvieux, 63 % d'entre elles affichent des niveaux inférieurs à la moyenne, notamment dans l'ouest de l'île et l'Extrême-Sud.

Élections municipales et communautaires 45 contestations devant le tribunal administratif de Bastia

Suite aux élections municipales et aux opérations électorales qui se sont déroulées le 15 mars 2026, le tribunal administratif de Bastia a été saisi de 54 protestations, dont 39 émanant du préfet de la Haute-Corse et 4 du préfet de la Corse-du-Sud. Neuf affaires ont été jugées par voie d'ordonnance. Les autres ont fait l'objet de deux audiences publiques, les 22 et 26 mai 2026 et le tribunal a rendu ses jugements les 5 et 9 juin 2026. La plupart des protestations du préfet de la Haute-Corse portait sur des questions de régularité de la proclamation des élus, conseillers municipaux et/ou communautaires, en raison de candidats proclamés élus en surnombre ou sans respect de l'ordre de présentation correspondant aux déclarations de candidatures. Le tribunal a rectifié ces erreurs matérielles. Les protestations du préfet ou de tiers concernant les opérations électorales à Alata, Calvi, Galeria, Linguizzetta, Monaccia d'Aullène, Piedicroce, Tomino et Zonza ont été rejetées. En revanche, celles qui se sont déroulées à Campi ont été annulées, en raison du refus de la maire d'enregistrer 5 procurations émanant d'électeurs établis hors de France. Au vu du très faible écart de voix [1 voix] entre les deux listes en présence à l'issue du premier tour de scrutin, le tribunal a jugé que l'absence de prise en compte de ces procurations a nécessairement influé sur les résultats du scrutin. Également annulées, les opérations électorales à Arbellara : eu égard à l'augmentation substantielle de 76 % du nombre d'électeurs, le tribunal a estimé que la sincérité du scrutin avait pu être altérée par l'irrégularité liée à l'absence de réunion de la commission de contrôle des listes électorales pour examiner les propositions de modification de la liste électorale. À Omessa, l'élection d'un conseiller municipal a été annulée en raison de son inéligibilité. Enfin, l'élection des 5 adjoints au maire de San-Nicolao a elle aussi été annulée, la règle de stricte alternance des sexes dans l'ordre de présentation des candidats n'ayant pas été respectée. La protestation du préfet de Haute-Corse visant l'élection à Borgo fera l'objet d'un jugement qui sera rendu le 19 juin prochain et la protestation de tiers électeurs concernant l'élection à Bastia sera jugée lors du second semestre 2026. ■ AN

Patrimoine

8 000 euros pour restaurer une toile conservée à Matra

L'opération «Le plus grand musée de France», organisée par La Sauvegarde de l'art français et Allianz France, permet de restaurer chaque année 16 œuvres du patrimoine des régions. Du 17 septembre au 31 décembre 2025 le public a été invité à identifier, dans chaque région, des œuvres en péril pouvant bénéficier d'une restauration. Un jury, a retenu 2 à 3 finalistes par région, puis du 2 au 22 février 2026 un vote du public a permis d'élire les lauréats. Pour cette 5^e édition, 132 479 votes ont été enregistrés, soit 36 000 de plus qu'en 2025. Pour la Corse, l'œuvre lauréate est une toile conservée dans l'église de Matra et représentant saint Roch et saint Antoine de Padoue aux pieds de la Vierge de l'Assomption et attribuée à Francesco Carli (vers 1735-1821), une des figures majeures de l'école picturale corse du XVIII^e siècle. Le tableau présente aujourd'hui un état de conservation préoccupant : support endommagé, déchirures de la toile, surface picturale altérée par des interventions anciennes inappropriées. Une dotation de 8 000 € a été affectée à sa restauration. ■ AN



Photo DR

Miel

Entre légende dorée et mentions trompeuses

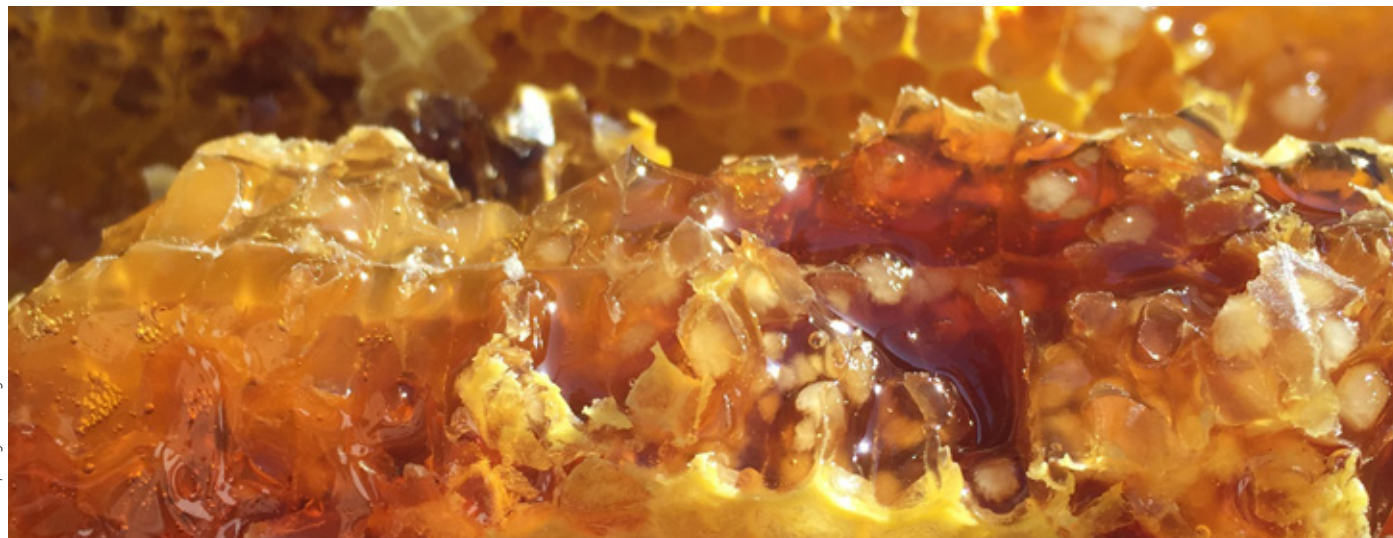


Photo Papibay • Phvabuy

Le miel bénéficie

Entre ceux qui l'utilisent en cuisine, ceux qui le privilégient pour les tartines du petit-déjeuner ou du goûter, ceux qui l'ont choisi comme alternative au sucre et ceux qui en font un usage cosmétique voire médicinal, la consommation moyenne de miel en France est de 46 000 tonnes par an. On lui prête de nombreuses vertus et on aime à croire qu'on privilégie celui qui est produit au plus près de chez soi, ou au moins « made in France ». On lui accole des termes positifs, consensuels, tels que « naturel », « sain », « local » ou encore « ancestral » et c'est un des produits agricoles auxquels les Français font confiance les yeux fermés. Le problème est que bien souvent, ils se trompent ou se laissent facilement tromper. En réalité, la France produit deux fois moins de miel qu'elle n'en consomme et sa production de miel est en chute continue depuis les années 1990 où elle s'établissait à près de 35 000 tonnes par an. Selon les données 2024 de FranceAgriMer, trois pots de miel sur quatre achetés en France sont importés. Et peu de consommateurs en ont conscience.

Les Français aiment le miel, mais savent rarement ce qu'ils achètent, ce que contient le pot, ni même quels sont les usages appropriés de son contenu. C'est ce qu'indique une enquête FLASHS pour Alvadiem*. Premier constat, 93 % des répondants utilisent du miel, dont 41 % régulièrement. Les principaux motifs mis en avant sont le goût, le soulagement des maux de gorge, les bienfaits pour la santé et le souci de remplacer le sucre. Par ailleurs, 36 % des femmes ont déjà réalisé un masque visage de beauté au miel, 44 % des acheteurs ont déjà appliqué du miel alimentaire sur une peau irritée ou abîmée et 28 % en ont aussi utilisé sur une coupure ou une blessure. Ce qui n'est pas forcément une bonne idée. Si le miel a bien des propriétés reconnues pour la peau et la cicatrisation, tous les miels ne sont pas desti-

d'une image parfaite, au point qu'on se fie les yeux fermés à un conditionnement qui semble « artisanal » ou « traditionnel » et à des mentions pouvant laisser croire à une origine locale du produit, même s'il n'en est rien.

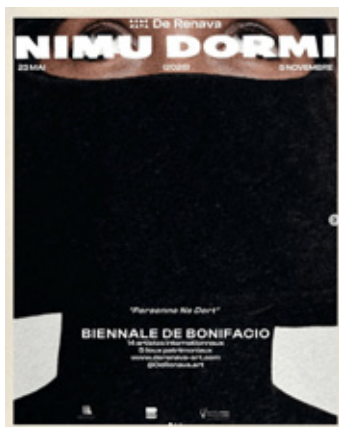
nés à un usage cutané. Le miel médical, utilisé dans certains hôpitaux, est spécifiquement préparé et contrôlé pour être utilisé en toute sécurité sur une peau lésée. En revanche, le miel alimentaire n'est ni stérilisé, ni contrôlé pour être appliqué sur une plaie, une brûlure, un bouton inflammatoire ou une peau irritée. Les usages « maison » ne sont donc pas anodins, surtout avec des miels dont la composition ou l'origine sont mal

identifiées. Ce qui est souvent le cas.

Pour 72 % des personnes qui se sont prêtées à l'enquête, l'origine est le premier critère d'achat du miel, bien avant le goût [51 %], le prix [46 %], la marque [19 %] et la facilité d'utilisation du conditionnement [10 %]. Et 86 % disent comprendre les mentions relatives à l'origine qui figurent sur un pot de miel. Or il n'en est rien. Invitées à faire le test, elles se sont vu présenter un pot dont la marque était masquée mais où plusieurs éléments évoquaient la France (« mise en pot dans les Pyrénées », adresse française...), alors que l'origine réelle indiquée sur l'étiquette était la Hongrie. Malgré cela, 78 % n'ont pas identifié l'origine étrangère du miel. Elles se sont focalisées sur des indices visuels plus forts que la lecture réelle de l'étiquette : 64 % des répondants se sont fiés à la mention « France » ou à la mention « Pyrénées », 37 % ont été influencées par le style ou les mentions à connotation artisanale, 30 % par le design du pot (couleurs, illustration, aspect traditionnel...), 20 % ont pris en compte le type du pot (verre, forme...).

La réglementation européenne qui entre en vigueur le 14 juin devrait aider à y voir plus clair. La directive européenne 2024/1438 impose l'affichage des pays d'origine par ordre décroissant, accompagné du pourcentage correspondant à chacun d'eux. Le but est de permettre aux consommateurs de savoir précisément ce qu'ils achètent. À condition qu'ils lisent attentivement l'étiquette... ■ AN

*Enquête réalisée du 23 au 28 avril 2026 auprès d'un échantillon de 2000 personnes. Alvadiem est une entreprise française spécialisée dans la dermatologie apicole.



ART CONTEMPORAIN

Nimu Dormi

Portée par l'organisation De Renava, la Biennale d'art contemporain de Bonifacio est de retour pour une troisième édition. Déployée au cœur du patrimoine historique de Bonifacio, qu'elle invite à découvrir sous un jour nouveau, elle fait dialoguer création contemporaine et identité méditerranéenne. Le thème retenu cette fois, avec pour titre *Nimu Dormi* (Personne ne dort) est celui de la fête. Une fête envisagée comme un « espace engagé et cathartique, qui permet de se réapproprier le présent, le droit de cité et de parole. Plus qu'un moyen de révolution, elle en est une forme anticipée: un laboratoire du changement social où la vie cesse d'être encadrée par un quotidien normé et où l'individu retrouve une puissance d'agir collective, expérimentant alors une autre manière d'exister et de se penser. Par la rencontre de ces esprits enivrés et cet instant volé sur la scène populaire, la fête défie l'autorité et crée des brèches où s'inventent transgression, espérance et connexion ». Acte

de création, de résistance, de revendication, de défiance, de commémoration ou de survie, mettant en scène passions et tensions dans un cadre ritualisé, la fête rompt le silence, les secrets, les codes. Dans son *Traité de savoir-vivre à l'usage des jeunes générations*, publié en 1967, l'écrivain, philosophe, médiéviste et membre de l'Internationale situationniste Raoul Vaneigem affirmait ainsi que « La Révolution sera la Fête ou ne sera pas ». Cette édition 2026 réunit 18 artistes et collectifs issus de la scène internationale et insulaire qui, au travers d'installations, vidéos, performances, sculptures, peintures, sons et œuvres monumentales, nous parleront de ce qui naît « d'un peuple qui veille ». La scène corse y trouvera également une place importante avec la présence de Philippe Caamano ainsi que du projet musical et poétique *Corsica Ribella* créé par Ghjuvan Petru Graziani et Rinatu Coti. En parallèle de l'exposition principale, plusieurs rendez-vous viendront rythmer cette biennale, avec concerts, conférences, performances et projections organisés dans le cadre du programme Vidéodrome. Une salle Capsule, dédiée à la jeune création corse, accueille également plusieurs œuvres sélectionnées à la suite d'un appel à projets.

Jusqu'au 5 novembre 2026. Citadelle de Bonifacio.

i 04 95 73 11 88 & bonifacio.fr/a-voir-a-faire/agenda/ & www.derenava-art.com

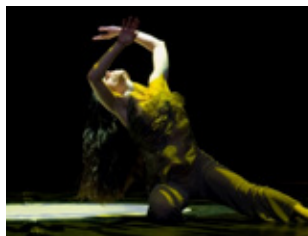
THÉÂTRE

Le chant du cygne/ Les méfaits du tabac

Anton Tchekhov a écrit plus de 600 récits et nouvelles ainsi que des pièces de théâtre parmi lesquelles on connaît surtout *La Cerisaie*, *La Mouette* ou encore *Oncle Vania*. Mais avant ces œuvres devenues des classiques et qui sont régulièrement reprises sur les scènes internationales, il avait également écrit des pièces courtes en un acte, tour à tour comiques, tragi-comiques ou dramatiques, modèles de finesse, de légèreté et de densité. *Le chant du cygne* met en scène un comédien qui, après avoir atteint le sommet de sa gloire, doit faire ses adieux à la scène. Après une représentation, il s'enivre dans sa loge et s'y endort. Lorsqu'il se réveille en pleine nuit, il se retrouve coincé à l'intérieur du théâtre dont les portes sont fermées de l'extérieur. Désorienté, cherchant de l'aide, il rencontre le souffleur qui, n'ayant plus de logement, dort là en secret chaque nuit. Ensemble, ils entreprennent d'évoquer les heures glorieuses du théâtre et les rôles qui ont marqué la carrière du comédien. Dans *Les Méfaits du tabac*, Tchekhov fait monologuer un homme, supposé donner une conférence sur les méfaits du tabac devant un public féminin dans le cadre d'une soirée organisée par un pensionnat pour jeunes filles que dirige son épouse. Très vite, il s'éloigne du sujet pour évoquer sa vie privée, ses souffrances, ses frustrations, ses rêves non réalisés. Les deux pièces sont interprétées par le comédien franco-argentin Gustavo Farias. Entrée et participation libres.

Le 13 juin 2026, 19h Salle Timo Pieri, Prunelli di Fium'Orbu.

i 04 95 56 26 67 & www.centreculturelanima.fr/



Danse

MoVa Festival

Lancé par l'association Tango Ostinato, MoVa entend promouvoir la diffusion et la transmission artistiques

et inscrire la danse et la musique contemporaines au cœur des sites naturels et patrimoniaux balnins aux alentours du village de Lumio. Outre des masterclasses et des initiations [danse, musique] des conférences, des bals, concerts et résidences de création, MoVa propose huit spectacles dans des lieux emblématiques [tour de Caldanu, bois de Falasca, hameau abandonné d'Occi]. Le 18: *Inked*, création d'Arno Schuitemaker, interprétée par les danseurs de la Formation professionnelle Coline. Le 19: *Vagabondage & Conversations*, par la Cie Cube; *Mandala*, chorégraphie de Carolyn Carlson interprétée par Sara Orselli; *Forêt(s)*, création de Joanne Leighton pour les danseurs de Coline; concert du violoncelliste et compositeur Pierre Le Bourgeois. Le 20: *No man is an Island*, solo de danse de Raphaël Soleilhavoup; *What you want*, un spectacle composé à la carte par le public; DJ set. Le 21: *Entre l'encre et la mer*, lecture-spectacle avec Patrizia Poli, Célia Picciocchi [violon] et Jeremy Lohier [accordéon]; *Poetry Events*, performance avec Carolyn Carlson, Sara Orselli, Juha Marsalo et Pierre Le Bourgeois.

Du 15 au 21 juin 2026. Lumio et ses environs.

i 06 48 77 00 42 & movafestival.fr

Crunaca impisirata

Chronique inquiète
par Christophe GIUDICELLI

TOURISME : JUSQU'OU PEUT ALLER LA MÉDITERRANÉE AVANT DE CRAQUER ?



La Méditerranée est la première destination touristique mondiale, avec plus de 300 millions de touristes qui s'y rendent chaque année. Pourtant, son plein potentiel n'a pas encore été atteint. De nombreuses études estiment que ce nombre pourrait être porté à près de 500 millions de visiteurs d'ici 2030. Une attractivité qui, si elle n'est pas maîtrisée, voire régulée, va sans nul doute accroître les problématiques auxquelles sont déjà aujourd'hui confrontés les 24 pays du pourtour méditerranéen : surfréquentation des sites, artificialisation des littoraux... À cela s'ajoute ce qui est déjà à l'œuvre depuis bien longtemps : l'ultra-dépendance à l'économie touristique. Les retombées directes ou indirectes, selon les méthodes de calcul, parlent d'elles-mêmes. Une industrie qui pèse entre 8 % et 15 % du PIB pour les pays « riches » comme la France, l'Italie ou encore l'Espagne, en tête avec près de 135 milliards d'euros déboursés par les touristes étrangers dans le pays. Une part qui peut grimper jusqu'à 25 % ou 30 % pour la Croatie et la Grèce. À l'échelle des régions et des villes, cette dépendance devient même dangereuse : 39 % du PIB estimé pour la Corse, autant que pour les îles Baléares ; 15 à 20 % pour la Sardaigne ; 20 % pour Malte ; ou encore 15 % pour une ville comme Nice et 20 % pour la Crète. Des chiffres qui explosent les compteurs sur des destinations comme Santorin, les Cinque Terre ou encore la côte amalfitaine.

Hormis dans les grands centres économiques, l'activité reste également très saisonnière, avec toutes les conséquences que l'on connaît sur la précarisation des emplois et les flux de travailleurs souvent peu qualifiés. Des lieux transformés en véritables « Disneyland » pour touristes, à l'instar de villes comme Venise en Italie, mais aussi des centres anciens de capitales et de grandes villes comme Rome, Dubrovnik ou encore Barcelone. Un paradoxe pour ces « destinations culturelles » dont l'identité est standardisée et calibrée pour répondre aux attentes de la clientèle. Et où des actions contre le tourisme de masse sont menées par des habitants exaspérés. Il faut dire qu'il y a de quoi, entre transformation de l'offre de logements à destination des séjours de courte durée, augmentation des prix des loyers et de l'immobilier, saturation des transports et des espaces publics, nuisances

sonores, déchets ou encore altercations entre riverains et touristes.

Cette prépondérance du tourisme mène aussi à la disparition de certains types de commerces : les boutiques de souvenirs remplacent les pharmacies, la standardisation s'affiche dans les rues, le café du coin est remplacé par une franchise internationale et les marchés locaux proposent des produits à l'origine douteuse à des croisiéristes et autres vacanciers en quête d'authenticité ou du moins de ce qui répond à l'idée qu'ils s'en font, comme le « fameux » saucisson d'âne en Corse.

Face à cette situation, nombreux sont ceux, parmi la population résidente, qui font le choix de partir, lorsqu'ils n'y sont pas contraints. Venise en est l'exemple le plus frappant, avec désormais moins de 50 000 Vénitiens dans son centre historique, contre près de 150 000 il y a encore quelques décennies.

Pour certaines régions, en ces temps de changement climatique, se pose également l'épineuse question du partage des ressources en eau entre population, agriculture et industrie touristique.

La liste des conséquences néfastes du surtourisme en Méditerranée pourrait aisément noircir plusieurs pages. Si, pour y remédier, des mesures sont prises ou réclamées [régulation des flux, limitation des Airbnb, mise en place de zones protégées, interdiction des navires de croisière], certaines sont parfois à la limite du discutable, pour ne pas dire du ridicule. Comme l'interdiction de s'arrêter sur le port de Portofino pour prendre un selfie...

Aujourd'hui, les 24 pays du pourtour méditerranéen font face à un défi de taille et ont lancé de vastes réflexions autour du « tourisme bleu ». Le tourisme reste, pour l'instant, un des principaux moteurs économiques de certaines régions, une rentrée d'argent non négligeable et, pour certaines des zones les plus pauvres, un moyen de soutenir les investissements ou encore la mise en valeur de sites historiques. Mais combien de temps encore la Méditerranée pourra-t-elle encaisser le surtourisme avant d'imploser sur le plan écologique, économique, mais aussi social ? Attention au boomerang, qui pourrait revenir en plein visage. La Méditerranée est une mer certes calme en apparence, mais qui peut se révéler très tumultueuse... ■

Entreprise Adoptez des solutions innovantes

Isolation, éclairage, pompe à chaleur, froid, motorisation...

Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé et de nos Primes économies d'énergie.
Contactez-nous par mail : corse-b2b-agirplus@edf.fr



SCANNEZ-MOI !
*Retrouvez toutes
nos solutions Agir Plus.*

L'énergie est notre avenir, économisons-la !
L'energia hè u nostru avene, tenimula à contu.